

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17747</b>	De <b>M. Christophe Lejeune</b> ( La République en Marche - Haute-Saône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Alternatives thérapeutiques à la dépakine pour les femmes épileptiques enceintes	<b>Analyse</b> > Alternatives thérapeutiques à la dépakine pour les femmes épileptiques enceintes.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>03/09/2019</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christophe Lejeune interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les alternatives thérapeutiques à la dépakine pour les femmes épileptiques en âge de procréer. Suite au scandale de la dépakine, il est connu que ce médicament entraîne 10,7 % de malformation et 30 à 40 % de troubles neuro comportementaux comme l'autisme. Une étude de l'Agence nationale de sécurité du médicament, sortie en juin 2018, démontre que tous les antiépileptiques sont tératogènes et que certains d'entre eux sont très toxiques pour le fœtus. Aucune mesure n'a été réalisée à ce jour pour éditer un guide de bonnes pratiques par la Haute autorité de santé, l'ANSM ne l'ayant toujours pas saisie. Ces femmes traitées par antiépileptiques pendant la grossesse ont des enfants lourdement handicapés par des troubles neurocomportementaux de type autistique. Le suivi de ces personnes n'est pas encore satisfaisant et ces femmes ne reçoivent pas d'information sur le risque encouru lors de l'utilisation de ces produits pendant la grossesse. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre pour informer les femmes enceintes des dangers des autres antiépileptiques.